



HAL
open science

Réseaux ultras et polices parallèles sous la Restauration

Gilles Malandain

► **To cite this version:**

Gilles Malandain. Réseaux ultras et polices parallèles sous la Restauration. "Blancs" et contre-révolutionnaires. Espaces, réseaux, cultures et mémoires (fin XVIIIe-début XXe siècles), Bruno Dumons et Hilaire Multon, 2009, Rome, Italie. halshs-01214120

HAL Id: halshs-01214120

<https://shs.hal.science/halshs-01214120>

Submitted on 15 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réseaux ultras et polices parallèles sous la Restauration*

Gilles Malandain (université de Poitiers)

Qualifiée de « contre-police » au début du Consulat, lorsque Fouché s'emploie à la démanteler¹, l'organisation clandestine est au cœur de la lutte contre-révolutionnaire, voire d'une culture politique « blanche » héritière tout à la fois de la tradition aristocratique – conspirations et circuits parallèles à l'État royal – et du service de la monarchie. Or les sociétés secrètes ou les réseaux royalistes, actifs ou « dormants » sous la Révolution et l'Empire, loin de disparaître en 1814, nourrissent à leur tour, d'une manière ou d'une autre, la police de la monarchie restaurée. Désormais du côté du pouvoir, sinon constamment au pouvoir, jusqu'en 1830, les ultras sont pour la première fois en position d'investir l'État, et ne se privent pas de le faire, notamment dans l'année qui suit les Cent-Jours, puis à partir de 1820, sous le second ministère Richelieu et surtout sous le ministère Villèle (1821-1828). C'est alors le règne décrié de la « police de la Congrégation », accusée de servir le « parti prêtre » ou « jésuite » plutôt que l'intérêt général. Au demeurant, d'un bout à l'autre de la Restauration, les ultras ont été sans cesse soupçonnés de conspirer dans l'État, d'animer une police parallèle, voire un « gouvernement occulte », parfois en franche opposition au gouvernement légal, surtout entre 1816 et 1820, lorsque Louis XVIII impose, avec son cher Élie Decazes, une politique modérée ou « juste milieu » avant la lettre.

Même s'il faut faire la part de la caricature et de la polémique, cette association tenace – au-delà même de la Restauration – de la contre-révolution militante à la conspiration ou à une culture du secret renvoie aux fondements bien réels de la tradition « blanche », en opposition aux formes politiques libérales imposées par la Révolution². S'intéresser à la « police ultra » sous la Restauration, et à son « parallélisme » plus ou moins marqué, c'est en tout cas une manière d'interroger cette tradition dans son rapport à l'État comme dans ses modes d'action politique. C'est aussi, plus précisément, une manière d'en souligner l'inscription ambiguë dans la modernité, dont la police, non seulement comme institution mais plus largement comme projet politique et ensemble de dispositifs cognitifs, impliquant de multiples acteurs, peut être considérée comme une matrice ou un laboratoire, aujourd'hui au cœur de nombreuses recherches en histoire moderne et contemporaine³. Sans prétendre faire ici le tour de la question, on tentera d'articuler les résultats d'une recherche sur « l'affaire Louvel » et la réaction royaliste de 1820 avec des données puisées dans l'historiographie, ancienne ou récemment renouvelée.

* Texte revu d'une contribution au colloque *Blancs et contre-révolutionnaires : espaces, réseaux, cultures et mémoires : France, Italie, Espagne, Portugal*, Ecole française de Rome, 2011, p. 279-293.

¹ Ernest d'Hauterive, *La Contre-police royaliste en 1800*, Paris, Perrin, 1931.

² Voir notamment Frédéric Monier, *Le Complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, La Découverte, 1998.

³ Parmi de nombreux ouvrages et bilans, voir en particulier Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, La Découverte, 2003 ; Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa, Vincent Milliot (dir.), *Métiers de police : être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008 ; Quentin Deluermoz, Arnaud-Dominique Houte et Aurélien Lignereux, « Sociétés et forces de sécurité au XIX^e siècle : introduction », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 50, 2015/1.

Les ultras et la police au regard de l'historiographie

L'existence d'une ou même de plusieurs polices parallèles liées à l'ultra-royalisme n'est pas un mystère, même si la plupart des sources qui évoquent cette activité occulte sous la Restauration, souvent très polémiques, restent finalement assez allusives⁴. Les historiens ont pu exploiter des Mémoires d'anciens dirigeants, certains bien connus dès la fin du XIX^e siècle, comme ceux de Beugnot⁵, de Vitrolles⁶ ou de Pasquier⁷, d'autres exhumés plus récemment (Bertier ou La Maisonfort⁸), ou encore les riches archives privées ou administratives de la période, pour évoquer le sujet. Toutefois, en dépit d'une fascination ancienne et persistante pour le dévoilement des dessous occultes de l'histoire, l'historiographie de la Restauration, dominée par la tradition légitimiste, reste plutôt pudique à l'égard d'un phénomène qui peut paraître tout à la fois mineur et peu reluisant, voire indigne de l'histoire « sérieuse ». En témoigne l'œuvre de Guillaume de Bertier de Sauvigny, qui met au jour le fonctionnement des réseaux secrets, nationaux et européens, de l'ultra-royalisme – en particulier la fameuse « contre-maçonnerie » des « Chevaliers de la Foi » – et en souligne les conséquences politiques, notamment dans l'exercice du pouvoir dans les années 1820, mais sans en interroger véritablement le caractère policier⁹. A la même époque (1960), l'étude du juriste Jean-Jacques Oechslin sur le mouvement ultra sous la Restauration n'approfondit pas non plus cet aspect, même s'il l'évoque¹⁰.

Jusqu'à la fin des années 1970, la police n'est guère, il est vrai, un objet de recherche et de réflexion légitime en sciences sociales. Des travaux universitaires comme ceux de Jean Tulard¹¹ relancent alors une histoire administrative longtemps cantonnée dans des ambitions restreintes, tandis que, parallèlement et de manière bien distincte, les livres de Michel Foucault – *Surveiller et punir*, principalement (1975) – ouvrent une ère nouvelle dans l'historiographie de la police. C'est du premier mouvement que relève essentiellement le volume collectif *L'État et sa police en France, 1789-1914*, publié en 1979 sous l'égide de l'Institut français des sciences

⁴ Ainsi *La Police dévoilée depuis la Restauration, et notamment sous MM. Franchet et Delavau*, par M. Froment..., 3 vol., Paris, Lemonnier, 1829.

⁵ *Mémoires du comte Beugnot ancien ministre (1783-1815)*, publiés par son petit-fils, 2 vol., Paris, Dentu, 1866.

⁶ *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, publiés par Eugène Forgues, 3 vol., Paris, 1884.

⁷ *Histoire de mon temps : mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, 6 vol., Paris, 1893-95.

⁸ Ferdinand de Bertier, *Souvenirs inédits d'un conspirateur*, éd. G. de Bertier de Sauvigny, Paris, 1990, suivi de *Souvenirs d'un ultra-royaliste : 1815-1832*, Paris, 1993 ; marquis de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste : 1763-1827*, éd. H. de Changy, Mercure de France, 1998.

⁹ G. de Bertier de Sauvigny, *Le comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la congrégation*, Paris, 1948 ; *La Restauration*, Paris, 1955 ; *Metternich et la France après le congrès de Vienne*, 3 vol., Paris, 1968-1971.

¹⁰ J.-J. Oechslin, *Le mouvement ultra-royaliste sous la Restauration, son idéologie et son action politique*, L.G.D.J., 1960. L'histoire du « parti ultra » a été récemment renouvelée par la thèse d'Olivier Tort, *La droite française : aux origines de ses divisions (1814-1830)*, Editions du CTHS, 2013.

¹¹ J. Tulard, *Paris et son administration 1800-1830*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, 1976.

administratives et de la IV^e section de l'EPHE¹². On y trouve notamment un article de synthèse fort utile sur la police de la Restauration, dû à Pierre Riberette, directeur de recherches au CNRS et l'un des éditeurs de la correspondance de Chateaubriand¹³, mais c'est surtout l'essai très suggestif d'André-Jean Tudesq sur la police de Louis-Philippe qui montre, dans le même volume, le renouvellement possible des perspectives, au-delà de l'accumulation érudite¹⁴.

Trente ans plus tard, si les travaux sur l'histoire de la police ou du maintien de l'ordre se sont multipliés, ils n'ont cependant guère privilégié la Restauration¹⁵, du moins jusqu'à des thèses récentes¹⁶, et encore moins le rôle des ultras dans la police. Sur cet aspect, la contribution la plus riche est sans conteste la recherche de Pierre Karila-Cohen sur l'observation de l'opinion publique en province, publiée en 2008 sous le titre *L'Etat des esprits*¹⁷. Au sein d'une ample réflexion sur la culture de l'enquête sous la monarchie censitaire, il analyse notamment, dans sa 2^e partie (« Les enquêtes fondatrices »), la part des royalistes dans l'enchevêtrement des institutions, réseaux et missions, qui caractérisent la police des années 1814-1818, cruciales à tous égards. Les ultras y apparaissent partagés entre la tentation d'investir ou de s'approprier la police d'État héritée de l'Empire – mais aussi de la monarchie absolue – et celle de « doubler » une institution qui suscite leur défiance.

Dans un premier temps, en 1814, l'héritage impérial est rejeté, notamment sous son aspect policier et « despotique », ce qui entraîne la réduction du ministère de la Police à une direction générale et la suppression de la Préfecture de police. Cependant, cette transformation soudaine de l'organisation institutionnelle, et le flottement qui l'accompagne, laissent la place à un foisonnement des polices particulières, plus ou moins occultes, qui signale les limites de la rupture avec le « modèle napoléonien » et la prégnance d'une conception autoritaire plutôt que libérale du pouvoir¹⁸. On peut alors identifier plus ou moins bien une dizaine de « polices parallèles », qui sont essentiellement des réseaux de renseignement attachés à des dignitaires du nouveau régime, au premier rang desquels les princes et en particulier le comte d'Artois, frère du roi. Installée dès avril 1814, en continuité avec les organisations clandestines de la période impériale, la police personnelle de Monsieur est la mieux connue, et sans aucun doute la plus importante. En dehors de cette « police de l'Entresol », les autres réseaux

¹² *L'État et sa police en France 1789-1914*, Genève, Droz, 1979 (voir le compte rendu par Alain Corbin dans *Annales ESC*, 1980, p. 1305-1306).

¹³ P. Riberette, « De la police de Napoléon à la police de la Congrégation », dans *Ibid.*, p. 35-58.

¹⁴ A.-J. Tudesq, « Police et État sous la Monarchie de Juillet », dans *Ibid.*, p. 59-81.

¹⁵ En témoigne la faible part de la période antérieure à 1830 dans les colloques de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle consacrés, dans les années 1980, à la police et à la répression politique : *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Créaphis, 1987, et *Répression et prison politique en France et en Europe au XIX^e siècle*, Créaphis, 1990.

¹⁶ Voir le bilan récent, cité *supra*, en introduction du n° 50 de la *Revue d'histoire du XIX^e siècle*. On trouve également de nombreux éléments sur la Restauration dans John Merriman, *Police Stories. Building the French State 1815-1851*, Oxford University Press, 2006, en particulier le chap. 3 sur le contrôle politique des commissaires.

¹⁷ P. Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008.

¹⁸ Jean-Marc Berlière, « Un "modèle napoléonien" de police ? », dans J.-J. Clère et J.-L. Halperin (dir.), *Ordre et désordre dans le système napoléonien*, La Mémoire du droit, 2003, p. 177-186.

semblent à vrai dire assez ténus, certains limités à l'observation de la société curiale et mondaine¹⁹.

Beugnot, premier directeur général de la police de Louis XVIII, de mai à décembre 1814, a laissé un témoignage rapide mais précis sur la concurrence, fâcheuse selon lui, entre la police de Monsieur et celle du roi²⁰. Il raconte notamment une conversation avec Terrier de Monciel, « secrétaire intime » du comte d'Artois, qui dirige en réalité l'« officine » de renseignement du pavillon de Marsan²¹. Aux reproches que Beugnot lui fait, Monciel répond que la police du prince se veut complémentaire et non rivale de la police officielle : ses informateurs, assure-t-il, sont des « hommes bien nés », qui ne consentiraient jamais à servir une institution que les royalistes méprisent et rejettent ; en d'autres termes, bien significatifs, ce ne sont pas des mouchards stipendiés mais des « amateurs », capables d'observer sans déroger. A la tyrannie policière de l'Empire, les futurs « ultras » opposent, non pas certes l'anarchie (même si le terme a pu s'appliquer aux premiers mois de la Restauration, et notamment comme une résultante de l'éclatement des pouvoirs), mais une police des honnêtes gens, une police d'amateurs²². Officieuse, cette police est surtout une contre-police, contrepoint d'une police officielle dont le personnel « professionnel », largement d'origine impériale, voire révolutionnaire, paraît peu fiable à ces défenseurs de la monarchie souvent « plus royalistes que le roi ». D'une certaine façon, les ultras sont alors, et ceci jusqu'en 1820-1821, les principaux tenants du « soupçon civique » qui pèse sur la police d'État, dont le contrôle est politique plutôt que social²³.

Cependant, la multiplication, à Paris mais aussi en province, des initiatives et des chaînes d'information concurrentes, mal canalisée, et s'ajoutant à la désorganisation de la police impériale, crée une situation passablement chaotique, qui fragilise le nouveau régime et profite à Napoléon²⁴. Que Fouché se retrouve provisoirement maître du jeu en juin-juillet 1815, dit assez le problème de la première Restauration – sans réduire au demeurant celui-ci à un défaut de police. Après les Cent-Jours, le temps est à l'organisation et à la coordination, et le paysage institutionnel se clarifie et se stabilise autour de deux grands pôles : d'une part, la police d'État reconstituée, avec sa dyarchie (Police générale et Préfecture de police), mais bien maîtrisée, à partir de septembre 1815, par Decazes, fort de l'appui de Louis XVIII ; d'autre part, le cabinet du comte d'Artois, qui dirige l'offensive des ultras.

Favori du roi et ministre de la Police générale, Decazes doit en effet compter avec les effets de la « terreur blanche » et de la virulente réaction royaliste de l'été 1815. Profitant de l'épuration du personnel administratif, consécutive aux choix faits lors du retour de Napoléon, les ultras prennent de nombreuses places, et contrôlent désormais certains ministères, en particulier l'Intérieur, avec Vaublanc (jusqu'en mai 1816), ou la

¹⁹ Pierre Riberette, art. cité.

²⁰ *Mémoires du comte Beugnot*, *op. cit.*, 2^e éd., t. II, p. 165-167.

²¹ Le marquis de Terrier de Monciel, né en 1757, avait été ministre de l'Intérieur en juin-juillet 1792 et avait émigré après le 10 août.

²² Sur l'usage de ce terme, voir aussi O. Tort, *La droite française*, *op. cit.*, chap. 5.

²³ Sur cette question, je me permets de renvoyer à Gilles Malandain, « Contrôle politique et contrôle social de la police sous la Restauration », dans Laurent Feller dir., *Contrôler les agents du pouvoir*, Limoges, 2004, p. 273-286.

²⁴ Pierre Karila-Cohen, *op. cit.*, p. 147-153.

très cruciale direction des Postes. Tous deux, comme nombre de préfets, travaillent prioritairement pour Monsieur et contribuent à canaliser l'effervescence des multiples sociétés de surveillance locales, où le zèle justicier des partisans de la légitimité trouve à s'employer. Au sommet, le « cabinet vert » du pavillon de Marsan, lié à la majorité de la Chambre introuvable et aux Chevaliers de la Foi, fait figure de « gouvernement occulte ». Le comte d'Artois ayant également obtenu le commandement de la garde nationale, les ultras peuvent ainsi compter sur une véritable force de maintien de l'ordre autant que sur divers réseaux de renseignement. Dans ces premières années de la seconde Restauration, les police(s) parallèle(s) travaillant au service des princes trouvent donc des relais puissants dans l'administration. Cette situation montre particulièrement bien à quel point « l'État » ne doit pas être toujours envisagé comme un bloc ou une entité unique et forcément cohérente, mais plutôt comme un champ de forces divergentes voire antagoniques, s'appuyant sur les diverses institutions ou sur des réseaux d'allégeance ou de fidélité transversaux.

Pendant trois ans, Decazes lutte pied à pied contre l'influence des ultras, et construit ou consolide son (voire ses) propre(s) réseau(x) d'information et de surveillance. Ce travail lui permet d'obtenir d'abord de Louis XVIII la dissolution de la Chambre introuvable, puis de conforter sa position en discréditant les ultras à travers toute une série d'« affaires » qu'il fait fuiter dans la presse, comme le scandale du naufrage de *la Méduse* ou la divulgation en septembre 1818 d'une « note secrète » attribuée à Vitrolles, l'une des têtes de l'entourage du comte d'Artois, dont le contenu antipatriotique fait scandale et donne au roi l'occasion de retirer à son frère le contrôle de la garde nationale²⁵. Trois mois plus tard, la nomination de Decazes à l'Intérieur marque son éclatante victoire : emmenant avec lui la Police générale, il est désormais à la tête de toute l'administration, de la police au sens le plus large, tandis que les ultras, refoulés hors du gouvernement, se retrouvent en situation d'opposants de plus en plus minoritaires, voire menacés de marginalisation, et réduits à dénoncer la « dictature » du ministre préféré du roi, « qui couvre le royaume de ses agents secrets », selon Villèle²⁶.

Au-delà de ces péripéties bien connues, il faut retenir la bataille qui se livre autour de la police, qui apparaît ainsi comme un levier essentiel du pouvoir. Pour Pierre Karila-Cohen, c'est d'une « bataille de l'esprit public » qu'il s'agit en réalité, bataille d'information et de propagande avant tout, tant l'opinion apparaît, plus que la répression ou le maintien de l'ordre, comme l'enjeu véritable de la police politique dans un contexte libéral, pluraliste. De ce point de vue, il faut souligner que les ultras participent pleinement à la « fièvre investigatrice » qui caractérise ces années fondatrices de la Restauration. Les princes, par exemple, en particulier le duc d'Angoulême, mais aussi le duc de Berry, s'informent régulièrement, sans visée répressive, de « l'état des esprits », en particulier dans l'armée dont l'attitude est évidemment une clé fondamentale pour la viabilité du régime. En 1815-1816 comme en 1814, et encore par la suite, toute une série d'initiatives centrales – envoi de commissaires enquêteurs, voyages du duc d'Angoulême lui-même –, ou locales, témoignent d'un désir de se « réapproprier » la France, ou de la reconquérir, à travers « l'enquête politique », c'est-à-dire le sondage ou plutôt l'estimation des opinions.

²⁵ Voir Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration*, Perrin, 1996, p. 247-249 (édition de poche).

²⁶ Dans la discussion budgétaire d'avril 1818 : *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, 2^e série, t. XXII, p. 227.

Malgré tout, plus on se rapproche du terrain, plus l'esprit de mission et d'épuration qui anime les ultras apparaît comme une spécificité inquiétante de leur police, plus occupée à traquer ou à intimider les mal-pensants qu'à jauger l'esprit public tel qu'il est. Déjà vrai en 1814, le constat l'est encore plus à partir de juillet 1815, dans l'exaspération et la frénésie vengeresse qui caractérisent, à des degrés divers selon les régions (et particulièrement, on le sait, dans le Midi), la liquidation des Cent-Jours²⁷. Se multiplient alors, pendant plusieurs mois, les dénonciations visant les individus réputés libéraux ou bonapartistes ; ce vaste règlement de comptes, aux allures parfois paramilitaires, accompagne et soutient en particulier, dans tout le pays, l'épuration générale des conseils municipaux. Selon le degré d'adhésion des autorités locales (et surtout des préfets) à l'ultracisme, la délation est plus ou moins encouragée, plus ou moins filtrée, plus ou moins suivie d'effet²⁸. En tous les cas, la « terreur blanche » fait émerger, au-delà de la police parallèle des princes et de leur « parti », le spectre d'une police civique contre-révolutionnaire, plus ou moins bien canalisée par les notables qui se réclament du « royalisme pur », et à même d'exercer une forte pression sur les institutions répressives, sinon de s'en approprier les fonctions. Après trois années de reflux, l'assassinat du duc de Berry réactive les réseaux du parti et les divers leviers de la police ultra.

Police parallèle et police civique en 1820

On sait la « divine surprise » que constitue, de façon bien sûr paradoxale, l'assassinat du prince²⁹. Les ultras présentent le drame (et c'en est vraiment un pour la dynastie, même si l'on apprend en même temps que la duchesse est enceinte) comme « l'affreux accomplissement » de leurs pronostics pessimistes ; et ils trouvent un crédit certain dans l'opinion modérée en incriminant Decazes et en désignant dans le poignard de Louvel « une idée libérale » (selon la formule fameuse de Charles Nodier dans *Le Drapeau blanc* du 22 février 1820). Dès lors, l'émoi qui suit l'événement est pour eux l'occasion d'une grande offensive politique qui se déploie bien au-delà des Chambres et de la Cour, dans tout l'espace public. Plusieurs contemporains décrivent un climat de réaction oppressant, qui leur rappelle souvent celui de l'été 1815, avec son cortège de manifestations virulentes. C'est le cas non seulement des dirigeants libéraux, premiers visés par la réaction, mais aussi d'observateurs modérés comme l'architecte Fontaine, à Paris, ou le bibliothécaire Charles Weiss, à Besançon³⁰.

Ce dernier s'indigne, dans son journal, du zèle justicier, ou policier, dont font preuve « les agents les plus furibonds de la réaction de 1815 » dans les jours qui suivent

²⁷ Voir notamment Pierre Triomphe, « Des bruits qui courent aux mots qui tuent. Rumeurs et violence dans le Gard en 1815 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 36, 2008-1, p. 59-73.

²⁸ Voir Pierre Karila-Cohen, *op. cit.*, p. 167-171.

²⁹ Sur l'événement et ses suites, je m'appuie sur ma thèse : *L'Introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Editions de l'EHESS, 2011 ; une présentation de l'enquête de 1820 dans J.-C. Farcy, D. Kalifa et J.-N. Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle. Acteurs - imaginaires - pratiques*, Créaphis, 2007, p. 317-326.

³⁰ P. F. L. Fontaine, *Journal 1799-1853*, t. I, Paris, 1987, notamment p. 588-589 ; Charles Weiss, *Journal*, t. 1, éd. S. Lepin, Paris, « Annales littéraires de l'université de Besançon », n° 132, 1972. Sur Weiss, conservateur et voltairien, voir Gaston Bordet, *La Grande Mission de Besançon, janvier-février 1825*, Cerf, 1998.

la réception de la « funeste nouvelle »³¹. Il note ainsi le 21 février : « Le nombre des espions et employés de police est singulièrement augmenté. On dit que des gens comme il faut se sont chargés volontairement de l'honorable emploi de mouchards dans l'espoir d'être utile à la bonne cause prête à triompher. [...] Dès la tombée de la nuit, les patrouilles encombrant les rues [...] ». Le 24 février, évoquant l'arrivée de lettres particulières de Paris, il rapporte le bruit « qu'il devait y avoir à Paris un massacre général. Des provocations ont été faites par les journaux et les enfants perdus de la faction [le parti ultra] ; le signal donné dans la capitale aurait été suivi dans les provinces ; et Besançon aurait vu couler le sang de ses meilleurs citoyens. » L'orchestration occulte de la réaction ne paraît faire aucun doute, alors que les ultras, au contraire, soulignent la spontanéité de gestes inspirés par une trop juste douleur, teintée de colère envers une administration – celle de Decazes – incapable de protéger les princes.

« Les haines ont repris avec une violence extrême, la dénonciation erre sur toutes les bouches », note Mme de Rémusat dans une lettre qu'elle adresse de Lille à son fils parisien le 8 mars 1820³². Dans les jours qui suivent l'attentat, les dénonciations de toute sorte affluent en effet, profitant de la brèche qu'ouvre l'événement, du choc qu'il suscite, ou de la crise qu'il précipite. Elles trouvent un débouché judiciaire dans l'enquête confiée à la Cour des pairs, vaste procédure dans laquelle un ultra, le procureur général Bellart (également député de la Seine), joue un rôle clé. Nourrie par une suspicion exacerbée et par le zèle de préfets, de magistrats ou d'officiers supérieurs plus ou moins proches des ultras, l'instruction du procès de Louvel s'ouvre et s'élargit tous azimuts, dans un premier temps, à la recherche d'un complot qui se révèle introuvable, avant de se refermer progressivement, mais incomplètement, à compter du mois d'avril. Cette ouverture aux dénonciations, sous la pression politique des ultras, qui présentent le complot comme une quasi-certitude et ne cessent de jeter le doute sur la police du favori (Decazes doit quitter le pouvoir dès le 20 février), fait durer l'enquête bien au-delà de ce que les contemporains prévoyaient et de ce qu'impliquaient les déclarations de Louvel et les constatations sur l'attentat. Quand l'instruction est déclarée close (en dépit de quelques pistes irrésolues), mi-mai, Bellart s'emploie du reste à en justifier la longueur, dont il est en grande partie responsable, s'étant refusé à faire jouer au parquet son rôle habituel de filtre³³.

Pour ce faire, il se garde bien, évidemment, d'évoquer les « manœuvres » du parti ultra, comme le font plus ou moins ouvertement des observateurs de l'autre bord (et jusqu'au pair instructeur Bastard³⁴). De fait, l'étude des quelque 280 dossiers rassemblés dans le fond de la Cour des pairs atteste que toutes les (fausses) pistes ne sont pas imputables au « parti de Monsieur », dont il ne faut pas surestimer ou mythifier la puissance, l'unité, la cohésion, au risque de tomber dans une théorie du complot à l'envers, comme le font de nombreux libéraux à l'époque, obsédés par le

³¹ Weiss, *Journal*, *op. cit.*, p. 281-282.

³² *Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration*, t. VI, Paris, 1886, p. 344

³³ N. F. Bellart, *Réquisitoire définitif dans l'affaire Louvel*, Paris, 1820, not. p. 99-105.

³⁴ D. de Bastard d'Estang, *Rapport fait à la Cour des Pairs le 15 mai 1820 et jours suivants*, Lyon, 1820, p. 78-84.

« gouvernement occulte »³⁵. Il est clair qu'un certain nombre de dénonciations émanent d'individus isolés, plus ou moins louches souvent, et souvent en quête d'emploi, qui se réclament du royalisme par opportunisme, ou qui règlent éventuellement un compte privé – cas cependant assez rare. D'autres proviennent au contraire de petits notables désintéressés, certes royalistes de cœur et d'opinion, mais qui ne semblent pas directement relié(e)s aux réseaux ultras. Sous la Restauration, royalisme et civisme, voire patriotisme, peuvent évidemment se confondre et s'identifier dans la défense de l'ordre social dont la monarchie est la clé de voûte.

Reste, au demeurant, un nombre non négligeable de dénonciations qui passent bel et bien par le canal de la « police de Monsieur » ou des divers réseaux ultras. D'anciens agents royalistes ressurgissent, des dossiers datant des années précédentes sont réouverts³⁶. Les notables ultras, de plus ou moins haut rang, généralement informés à travers leur réseau de sociabilité ou de correspondance, ou plus encore à travers leurs domestiques et obligés ou « clients », transmettent des notes au procureur général, ou envoient directement leurs informateurs auprès de la commission d'instruction. Des personnages comme le duc de Damas-Crux, le comte de Nantouillet (directement attaché au duc de Berry), voire Jules de Polignac, alimentent ainsi à plusieurs reprises l'instruction en suspects, notamment en région parisienne, et parallèlement à l'action des agents de la préfecture. Encore leur rôle réel n'est-il sans doute pas entièrement déductible des archives, car il arrive que l'origine réelle d'une piste reste obscure.

La « police ultra » nourrit donc l'enquête de plusieurs manières, de l'intérieur comme de l'extérieur des institutions. Outre le zèle ultra-suspicieux de certains fonctionnaires, ouverts à tous les bruits et à toutes les « révélations annoncées », la police des princes, avec ses informateurs habituels ou occasionnels, et les réseaux du « parti » jouent un rôle majeur, sans oublier la vigilance et le dévouement de citoyens plus isolés, qui vont jusqu'à s'improviser policiers ou enquêteurs pour concourir à la manifestation de la vérité. Certains dossiers permettent ainsi d'apprécier pleinement ce que soulignait André-Jean Tudesq en 1979, c'est-à-dire que la police, sous la monarchie censitaire, est non seulement l'affaire de tous les fonctionnaires, quel que soit leur ministère de rattachement, mais encore celle de tous les « honnêtes gens » qui se sentent personnellement impliqués dans la défense du régime³⁷.

Parmi ces dossiers, le plus gros de l'instruction, avec 127 pièces, montre la convergence des efforts et des initiatives qui permet de construire une piste, finalement stérile, sur des fondements ténus³⁸. Plusieurs témoignages simultanés font état, après l'annonce de l'assassinat, d'une rumeur prédictive semée sur la route de Paris à Cambrai. Le 16 février, une certaine Rosalie Sézille de Montarlet, épouse Pain, 46 ans, adresse de Compiègne une lettre au baron Lainé, lieutenant-colonel de la gendarmerie royale de Paris, pour lui signaler le passage d'un voyageur suspect au village de Ribécourt (qu'elle a appris elle-même par « le jeune Dubloc, receveur de

³⁵ Voir à ce sujet Geoffrey Cubitt, « Conspiracism, Secrecy and Security in Restoration France : Denouncing the Jesuit Menace », *Historical Social Research*, 38-1, 2013, p. 107-128.

³⁶ Voir par exemple la longue lettre d'un « ancien agent de la police militaire » retiré à Evreux : AN CC 514 / 56. On peut rapprocher du dossier 507 / 116 : « Prétendues relations de Louvel avec Desbans et Chayaux, condamnés à Paris en 1817 ».

³⁷ A.-J. Tudesq, art. cité.

³⁸ AN CC 506 / 29.

l'enregistrement »). « *Si j'avais eu une voiture à mes ordres, j'aurais été sur le champ prendre des renseignements, car enfin ce léger fil peut conduire au dénouement* », ajoute-t-elle. Le 19 février, alors que la presse ultra, bien décidée à ne pas « laisser ignorer à l'autorité ni au public les circonstances qui parviennent à notre connaissance et qui nous paraissent de nature à mettre les magistrats sur la voie de la vérité »³⁹, évoque déjà l'annonce du crime à Ribécourt, une nouvelle lettre apprend que Rosalie s'est effectivement rendue à Ribécourt « pour chercher à [s]'instruire » ; de ce déplacement, elle tire la conclusion décevante que « ces bruits ne paraissent avoir d'autre fondement que le bavardage » d'un ouvrier venant de Paris trois semaines plus tôt... « *Je suis bien fâchée*, écrit-elle au baron Lainé, *de vous avoir donné cette lueur d'espérance, sans avoir pu trouver la réalité [...] Dans ce cas il vaut mieux frapper à tort, que de ne pas frapper du tout* »... De manière frappante, la même Rosalie Pain, officiellement appelée à déposer devant le procureur de Compiègne, reste laconique et très en-deçà de ses lettres, comme si elle se défiait du processus légal.

Par ailleurs, cependant – et sans entrer dans tous les développements d'un dossier touffu – la piste du mystérieux voyageur, un ouvrier tisserand itinérant nommé Pierre Charles Molus, est retrouvée grâce au zèle conjugué d'un notable et d'un magistrat. Le 18 février, Jean-Baptiste Devienne, propriétaire à Saint-Quentin, vient signaler au procureur Barbe qu'il a rencontré le semeur du bruit alarmant dans une auberge proche de la ville. Les deux hommes partent sur le champ, ensemble, et parviennent, en interrogeant divers témoins, à retrouver la trace de Molus, qu'ils vont chercher jusqu'au hameau d'Epéhy, aux confins de la Somme et du Nord (pour l'occasion, le procureur n'hésite pas à sortir de son ressort départemental, en s'adjoignant le concours d'un juge de paix). Finalement, Molus, déjà reparti pour Saint-Quentin, se présente de lui-même aux autorités, qui ont mis la ville en état d'alerte. Ce jeune homme analphabète a alors fort à faire pour surmonter les préventions qui pèsent sur lui et justifier ses bavardages de route, manifestement dépourvus de tout lien avec l'attentat de Louvel.

La pression mise par les ultras sur la police et la justice apparaît ainsi, tout à la fois orchestrée au sommet et spontanée dans diverses manifestations locales. Elle s'appuie en effet sur un réflexe dénonciateur qu'on doit mettre en relation avec le choc que produit l'assassinat, dans un contexte où l'angoisse se mêle à la douleur et à la frustration de n'avoir pu sauver le prince. La dénonciation royaliste, dans la plupart des cas, ne procède pas d'une volonté de nuire mais bien d'un désir d'ordre et de soutien au régime blessé, ou même d'un idéal de réaction collective, qui est celui de la contre-révolution militante. Cette réaction passe évidemment par la désignation – à la faveur de l'émotion suscitée par le crime – des ennemis du régime, des traîtres, qu'on veut croire peu nombreux et dont la mise à l'écart est la condition d'un retour au paradis perdu de l'unité « organique » et de la transparence, c'est-à-dire de l'Ancien Régime tel que le rêvent les ultras. Comme toute police, la police ultra vise à faire tomber les masques – le contexte du carnaval, en février 1820, se prête particulièrement bien à la métaphore⁴⁰ –

³⁹ *Journal des débats*, 18 février 1820.

⁴⁰ On en trouve une illustration dans une note due à Geoffroy Louis de Chateaubriand, officier et neveu de l'écrivain : « Le Mardi gras au soir [15 février 1820], je vis un masque sortir de la maison n° [?] de la rue du faubourg st-honoré, et remonter par la rue des Saussayes. Cet homme masqué contre l'ordonnance de police, et au milieu de la consternation générale devait naturellement être un mauvais homme. On pourrait peut-être tirer de lui quelques lumières. » (AN CC 513 / 135, p. 1)

et à assigner des identités stables, dans une société dont la complexité croissante se traduit en « opacité » angoissante.

Autant que le calcul politique, cet idéal de transparence guide l'action des ultras, et soutient en particulier l'hypersensibilité (parfois jusqu'à une forme d'extra-lucidité, pendant de l'émotion suscitée par le crime⁴¹) d'où procède la prolifération des pistes. On le retrouve au fondement de l'argumentation – politique plus que judiciaire – qu'avance Bellart dans son réquisitoire définitif pour justifier la longueur de l'enquête et la prise en compte de toutes les pistes apparues. Ce n'est pas seulement « l'intérêt de la justice » que sert l'instruction, affirme le magistrat ultra, mais avant tout celui de « la vérité », ou encore l'affermissement de l'ordre politique et social, qui suppose la vigilance des citoyens et le concours des institutions à l'effort collectif de réaction et de mise au jour des complots. D'où ce constat assez paradoxal que ce sont les ultras qui ont été les principaux agents de l'investigation et de la divulgation de ses résultats, au risque de dévoiler une France hostile à la dynastie régnante. Les libéraux, au même moment, refusant l'usage politique de la police judiciaire, plaident au contraire pour un traitement plus discret ou plus pragmatique de la pluralité des opinions et font primer la surveillance sur la dénonciation.

Une culture du réseau ?

Durant toute la Restauration, il existe ainsi une ou plusieurs police(s) parallèle(s) ultras, qui selon les périodes s'oppose(nt) ou se superpose(nt) plutôt à la police d'État. Cette police s'appuie sur des réseaux sociaux de divers types, horizontaux ou verticaux, notabiliaires ou clientélares, à travers lesquels l'information peut circuler et remonter jusqu'à la tête politique du parti. A cet égard, comme le souligne Hugues de Changy dans son étude du « mouvement légitimiste » sous la Monarchie de Juillet, l'action politique des contre-révolutionnaires est inséparable d'une tradition ou d'une « culture » du réseau fort ancienne, d'origine aristocratique ou cléricale⁴². Le clergé catholique et les congrégations jouent en effet un rôle majeur, que la polémique libérale met en avant lorsqu'elle stigmatise l'organisation occulte des ultras, en parlant de « la Congrégation » ou du « parti prêtre ». Le modèle ou contre-modèle de la Compagnie de Jésus, cible privilégiée de l'anticléricisme, apparaît prégnant⁴³. « Les jésuites étaient parvenus à jeter leurs réseaux sur toutes les classes », écrit Larousse pour illustrer le sens figuré du mot « réseau », qui apparaît au milieu du XIX^e siècle, avec une possible connotation dépréciative, celle d'entrave, d'« entrelacement de choses qui gênent, qui embarrassent »⁴⁴. Sans doute faut-il modérer cette légende noire, née sous la Restauration, au regard d'une « toile » ultra qui apparaît incomplètement hiérarchisée, et

⁴¹ Extra-lucidité quelque peu hallucinée dont la célèbre formule de Nodier assurant avoir « vu » dans le couteau meurtrier « une idée libérale » (*le Drapeau blanc* du 22 février 1820) donne un bon exemple.

⁴² H. de Changy, *Le mouvement légitimiste sous la Monarchie de juillet (1833-1848)*, Rennes, 2004. Sur l'usage plus ou moins « métaphorique » du terme « réseau » en histoire, voir Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-2, 2005, p. 87-112.

⁴³ Geoffrey Cubitt, *The Jesuit Myth : Conspiracy Theory and Politics in XIXth Century France*, Oxford : Clarendon, 1993, et « Conspiracism, Secrecy and Security... », article cité *supra*.

⁴⁴ *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. XIII, Paris, 1875, p. 1025.

tenant plus de la « nébuleuse » multipolaire, décentralisée, que du « parti » strictement unifié ou de la société secrète⁴⁵.

Au demeurant, si elle est un levier parfois efficace, mais au total mis en échec à partir de 1830, cette culture du réseau, préexistant à la construction des institutions « modernes », peut aussi faire figure d'archaïsme entravant la formation d'un véritable parti politique, construction à laquelle la droite passe pour avoir été longtemps réticente ou inapte. Attachés au modèle de société organique, sinon théocratique, les ultras seraient incapables de dépasser les réseaux traditionnels pour en créer de nouveaux, plus adaptés à la société libérale. La police de la Restauration illustrerait cette opposition : à l'institution spécialisée – sinon encore professionnalisée –, en principe neutre et régie par le droit, les ultras ne pourraient que substituer une police civique et partisane, parallèle voire conspirative, encastrée dans le social. Apogée de la confusion des genres, la « police de la Congrégation » des années 1822-1827 figurerait l'impossible acculturation politique de la contre-révolution, ou du moins ses limites décisives.

Bien entendu, ce schéma doit être fortement nuancé, et l'on insiste plutôt aujourd'hui sur les formes de partage entre « cultures politiques » synchrones, au-delà des évidences parfois aveuglantes de l'antithèse idéologique. La recherche récente en histoire moderne, qui a montré le rôle des clientèles des grands lignages dans la formation de l'État royal aux XVI^e et XVII^e siècles, a par exemple fortement remis en cause l'opposition entre réseaux aristocratiques et institutions étatiques⁴⁶. Celles-ci ne peuvent, à vrai dire, fonctionner indépendamment de réseaux sociaux préexistants, et cela reste largement vrai, en dépit de la modernisation et d'une lente professionnalisation (qui signifie aussi une émancipation progressive par rapport aux réseaux d'informateurs, ou une maîtrise croissante de ceux-ci), au XIX^e siècle. Le culte et la pratique du secret ne distinguent guère non plus la police ultra des polices plus « libérales » qui la précèdent ou même qui lui succèdent, de même que la tentation de la conspiration n'est évidemment pas l'apanage des « blancs », en particulier à l'époque de la Charbonnerie⁴⁷. A l'inverse, on peut noter que c'est dans l'Europe contre-révolutionnaire, et sous la houlette de Metternich, que s'amorce une mise en réseau internationale des polices qui place plutôt le gouvernement ultra en fer de lance de la modernisation⁴⁸. On ne peut, dans le cadre limité de cette étude, que conclure à l'ambiguïté profonde du rapport de cette culture politique « blanche » à l'État et à la modernisation politique, et rappeler la nécessité de se défier des dualismes tout faits comme de toute téléologie – comme celle qui déduirait de la révolution de Juillet l'inéluctable condamnation par l'histoire d'un courant politique dont le rôle apparaît au contraire bien inscrit dans l'histoire contemporaine.

⁴⁵ Sur le rôle politique de l'Église, voir aussi Yves Déloye, *Les Voix de Dieu : le clergé catholique français et le vote, XIX^e - XX^e siècle*, Fayard, 2006.

⁴⁶ Voir la synthèse de Katia Béguin, *Histoire politique de la France XVI^e- XVIII^e siècle*, A. Colin, 2001.

⁴⁷ Voir désormais Jean-Noël Tardy, *L'Âge des ombres. Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Les Belles Lettres, 2014.

⁴⁸ Voir Didier Bigo, *Polices en réseaux: l'expérience européenne*, Presses de Sciences Po, 1996, chap. 2.